



## Séance du Conseil municipal Du 9 octobre 2024

### SYNTHESE DES DELIBERATIONS PRISES

Nombre de conseillers élus : 11

Membres en fonction : 9

Membres présents : 8

Membres absents excusés avec procuration : 1

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le neuf octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures trente minutes à la salle du Conseil municipal de la mairie de Mayres, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 2 octobre 2024 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents : Mesdames BLANCHARD Geneviève, GROSJEAN Mélanie, PIQ Eliane, Messieurs, BOUGUIN Rémi, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Membres absents excusés ayant donné procuration : GARDIEN Jean-Marie à GELLY Marc.

Secrétaire de séance : Marc GELLY

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du vote
DB352024	Subvention versée à l'association « Les joyeux pétanqueurs de Mayres » au titre de l'année 2024 d'un montant de 100 €.	Approuvée
DB362024	Admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 5.12 €, présentés par le SGC d'Aubenas sur la liste n°6908721031. Cette admission en non-valeur concerne les titres émis entre 2019 et 2021.	Approuvée
DB372024	Décision modificative n°3 du budget principal : Le départ à la retraite pour invalidité d'un agent communal, actuellement en disponibilité d'office, suivi par le Centre de Gestion de l'Ardèche n'est toujours pas validé par la CNRACL (caisse de retraite), il continue donc d'être rémunéré à demi-traitement par la commune. Ces éléments extérieurs étant difficilement prévisible lors du montage du budget 2024, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 8 000 € pour la rémunération du personnel de la façon suivante : diminution de crédits au compte 617 (études et recherches) et augmentation de crédits au compte 64131 (chapitre 012 charges de personnels).	Approuvée
DB382024	Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment en local technique Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. Par délibération du conseil communautaire du 4.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement. La commune a pour projet de réaliser la réhabilitation d'un bâtiment en local technique communal et ainsi démolir l'espace de stockage actuel vétuste qui sera remplacé par une aire d'accueil aménagée. Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'élève en dépenses à 138 759.41 € HT, en recettes à 60 000 € +13 000 d'aide de la Communauté de Communes des Sources et Volcans ; Le reste étant à la charge de la Commune soit 65 759.41 €.	Approuvée
DB392024	Signature d'une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le département de l'Ardèche, la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et les communes membres.	Approuvée

